

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté  
industrielle et numérique

---

## **Arrêté du 27 avril 2023 portant affectation à la mission fonctionnelle « Contrôle » du Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2310108A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret n° 2021-1550 portant statut particulier des administrateurs de l'Etat, notamment son article 13-II ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2009 portant création de la mission fonctionnelle « Contrôle » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2017 portant, notamment, nomination de Monsieur Laurent GALZY dans le corps du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2023 portant affectation de Monsieur Laurent GALZY au Contrôle général économique et financier ;

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Laurent GALZY, contrôleur général de 1<sup>ère</sup> classe, est affecté à la mission fonctionnelle « Contrôle », du Contrôle général économique et financier, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

### **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 27 avril 2023

Pour le ministre et par délégation :  
Le chef du Contrôle général économique et financier par intérim,  
M. GAZAVE